



Normes pour le programme : Éducation en services à l'enfance

Ces normes approuvées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Éducation en services à l'enfance (code MFCU 51211) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Novembre 2018

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation;
- des coordonnateurs et chefs du programme Éducation en services à l'enfance pour leur contribution à ce projet ainsi que Christine Foster et Louise Campagna, les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018

978-1-4868-2948-4 PDF

Table des matières

Normes pour le programme : Éducation en services à l'enfance	1
Remerciements.....	2
Table des matières.....	3
Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes.....	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes.....	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	7
Éducation en services à l'enfance (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)	7
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	9
Glossaire	29
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	34
Contexte	34
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	34
Application et Mise en œuvre.....	35
La formation générale	38
Exigences	38

But.....38

Thèmes.....39

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Éducation en services à l'enfance offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 51211) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme «Éducation en services à l'enfance». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Éducation en services à l'enfance doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les onze résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Éducation en services à l'enfance prépare les personnes diplômées à agir à titre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance auprès d'enfants* âgés de 0 à 12 ans et de leurs familles*. Les personnes diplômées peuvent travailler dans une variété de milieux de la petite enfance et de garde d'enfants* y compris des services de garde et des services de garde en milieu familial, des programmes pour l'enfance et la famille* (p. ex. Centres pour l'enfant et la famille ON y va), des écoles (maternelle et jardin d'enfants à temps plein, programmes parascolaires dans des écoles publiques ou privées), et des services à l'enfance (p. ex. appui aux enfants* ayant des besoins particuliers, services de santé mentale pour les enfants* et programmes d'intervention précoce).

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance sont assujettis à la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#) et sont réglementés par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE). Pour être éducatrice ou éducateur de la petite enfance en Ontario, il est essentiel d'être inscrit auprès de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de la province.

Les personnes diplômées des programmes Éducation en services à l'enfance créent des contextes d'apprentissage pour établir et entretenir des relations bienveillantes et attentives* en partenariat avec les enfants*, les familles* et la communauté tout en respectant la diversité* des antécédents culturels et linguistiques, y compris la vision du monde des peuples autochtones* et l'identité francophone. Les personnes diplômées reconnaissent la variabilité qui existe entre les enfants* tout en cernant les circonstances dans lesquelles les enfants* et les familles* pourraient nécessiter du soutien additionnel ou un aiguillage vers des ressources communautaires afin de favoriser le développement global*, l'apprentissage optimal et le bien-être de l'enfant*.

Tenant compte que les enfants*, les familles* et les éducateurs ou éducatrices sont des personnes compétentes, capables, remplies de curiosité, ayant beaucoup de potentiel et riches d'expériences, les personnes diplômées collaborent à la création et facilitent des programmes et des approches pédagogiques* afin de favoriser l'apprentissage et le développement global* des enfants*, et y réfléchissent. Les personnes diplômées cocréent des occasions d'apprentissage pour la petite enfance fondées sur l'exploration, le jeu et l'enquête* pour s'assurer que tous les enfants* développent un sens d'appartenance, de bien-être et d'engagement, et ont l'occasion d'exprimer leurs

idées et leurs réactions. Les personnes diplômées profitent des événements spontanés pour appuyer l'apprentissage amorcé par les enfants* eux-mêmes et promouvoir des milieux d'apprentissage enrichissants qui développent la curiosité et l'imagination. Les personnes diplômées réfléchissent sur le curriculum* et les programmes de la petite enfance et les passent en revue en utilisant la documentation pédagogique* comme moyen de communication et de réflexion permettant de comprendre comment les enfants* pensent et apprennent.

Les personnes diplômées co-conçoivent et maintiennent des milieux d'apprentissage pour la petite enfance* sécuritaires, sains et inclusifs* qui appuient les occasions d'apprentissage équitables et accessibles destinées à des enfants* ayant des aptitudes, des idées et des intérêts divers, et à leurs familles*.

Les personnes diplômées créent des partenariats en communiquant et collaborant de manière professionnelle avec des familles*, collègues, professionnels multidisciplinaires, autorités et organismes de services à l'enfance, dans le but de promouvoir et revendiquer l'accès à des programmes et services de qualité relatifs à l'apprentissage pour la petite enfance et à la garde d'enfants.

Les personnes diplômées connaissent les lois actuelles régissant les milieux d'apprentissage des jeunes enfants et peuvent relier les règlements aux politiques et procédures en vigueur dans les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants*. Ils reconnaissent le lien qui existe entre les lois applicables, le code de déontologie, les normes d'exercice de la profession, et les responsabilités administratives afin d'offrir un soutien et des conseils aux enfants* et à leurs familles*. Les personnes diplômées reconnaissent l'importance de la protection des enfants* et repèrent, signalent et documentent les cas où les enfants* semblent courir un risque de mauvais traitements ou de négligence conformément au Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, ainsi qu'aux lois, politiques et procédures applicables.

Les personnes diplômées du programme d'éducation en services à l'enfance fondent leur travail auprès des enfants* et familles* sur la pédagogie*, sur des théories et sur des pratiques fondées sur des données probantes*, et prennent des décisions éclairées basées sur leurs connaissances professionnelles et leur bon jugement. Les valeurs professionnelles fondamentales que constituent la responsabilité, la bienveillance, le respect, la fiabilité et l'intégrité permettent aux personnes diplômées de reconnaître formellement leur engagement envers les enfants*, familles*, collègues et membres de la communauté et de la profession d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance.

Les personnes diplômées sont prêtes à participer à des enquêtes collaboratives* et à adopter une pratique réflexive*. Elles s'engagent à poursuivre leur perfectionnement professionnel* et reconnaissent leur rôle de leader dans les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants, peu importe leur poste. Les personnes diplômées sont conscientes du besoin de composer de façon responsable avec les dilemmes d'ordre éthique qui surviennent dans les milieux de la petite enfance et de la garde d'enfants, et

appliquent les normes déontologiques et professionnelles* conformément au Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Des occasions de formation additionnelle et d'obtention de baccalauréats sont offertes aux personnes diplômées. Ces personnes devraient communiquer avec les différents collèges pour obtenir plus d'information.

[* Voir le glossaire](#)

Note de fin de texte :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Éducation en services à l'enfance (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. créer des contextes d'apprentissage pour permettre, établir et entretenir des relations bienveillantes et attentives*, en partenariat avec les **enfants***, les **familles*** et la communauté, qui valorisent et respectent la diversité* sociale, culturelle et linguistique, y compris l'identité francophone et la vision du monde des **peuples autochtones***.
2. co-crée et faciliter des programmes et des **approches pédagogiques*** pour la petite enfance et la garde d'enfants **fondés sur l'exploration, le jeu et l'enquête***, et y réfléchir afin de favoriser l'apprentissage, le **développement global*** et le bien-être des **enfants*** selon les aptitudes, les intérêts, les idées et les expériences des **enfants***.
3. co-concevoir et maintenir des **milieux d'apprentissage*** inclusifs* pour valoriser et favoriser des occasions d'apprentissage équitables, accessibles et significatives pour tous les **enfants***, leurs **familles*** et la communauté dans une variété de **milieux de la petite enfance et de garde d'enfants***.
4. collaborer avec les **enfants***, les **familles***, les collègues, les agences et les partenaires communautaires pour créer, maintenir, évaluer et promouvoir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires afin d'encourager l'autonomie, la prise de risques raisonnables, le développement sain des **enfants*** et leur bien-être*.
5. utiliser des stratégies d'observation pour déterminer les forces et les difficultés des **enfants*** et déterminer quand les **enfants*** et leurs **familles*** pourraient avoir besoin de soutien additionnel ou de ressources communautaires.
6. utiliser la communication professionnelle lors de l'interaction avec les **enfants***, les **familles***, les collègues, les employeurs, l'**organisme de réglementation***, les autorités gouvernementales et les organismes de services à l'enfance pour répondre aux normes juridiques et éthiques du **secteur de la petite enfance***.
7. agir selon les lois et règlements pertinents, les politiques et procédures des agences, le Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, et les principes en matière de pratique fondés sur des données probantes*, et réfléchir à leur impact sur son rôle au sein des milieux de la petite enfance et de garde d'enfants*.

8. identifier, signaler et documenter les cas où on perçoit qu'un enfant* est à risque de faire l'objet de mauvais traitements ou de négligence, ou qu'il a subi des mauvais traitements ou de la négligence, conformément aux lois et au Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ainsi qu'aux politiques et procédures.
9. créer et s'engager dans des partenariats avec les familles*, la communauté, les collègues, les professionnels interdisciplinaires, les autorités et les organismes de services à l'enfance afin de plaider* pour des programmes et services de qualité pour la petite enfance et à la garde d'enfants*.
10. adopter une **pratique réflexive*** et s'engager dans un programme de **perfectionnement professionnel*** continu conformément aux principes de l'apprentissage continu, aux **pratiques fondées sur des données probantes*** touchant le **secteur de la petite enfance*** et aux exigences de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
11. promouvoir, valoriser et soutenir la **construction identitaire*** francophone chez les **enfants*** par des stratégies, des initiatives et des programmes visant la préservation et la transmission de la langue française et de la culture francophone.

Le RAEP 12 ci-après porte spécifiquement sur les programmes d'Éducation en services à l'enfance autochtone et s'applique uniquement aux collègues approuvés pour offrir cette spécialisation.

12. s'engager auprès des **enfants***, **familles*** et communautés autochtones* pour co-créer, mettre en œuvre et évaluer des **milieux pour la petite enfance et la garde d'enfants*** ainsi que des programmes pour l'enfant et la **famille***, qui sont adaptés et pertinents sur le plan culturel pour les communautés desservies.

[* Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à créer des contextes d'apprentissage pour permettre, établir et entretenir des **relations bienveillantes et attentives***, en partenariat avec les **enfants***, les **familles*** et la communauté, qui valorisent et respectent la diversité* sociale, culturelle et linguistique, y compris l'identité francophone et la vision du monde des peuples **autochtones***.

Éléments de performance

- a. reconnaître que l'établissement de relations bienveillantes et attentives* avec les enfants, leurs familles et la communauté sont une composante fondamentale de la pratique des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, et s'engager dans ces relations;
- b. considérer que les enfants et les familles sont des personnes compétentes, capables, remplies de curiosité, riches d'expériences et ayant beaucoup de potentiel;
- c. discuter du devoir professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance d'établir des relations bienveillantes et attentives* avec les enfants, les familles et la communauté conformément aux exigences du cadre réglementaire* de la profession;
- d. respecter et honorer les particularités et la diversité des enfants, des familles et la communauté, y compris la structure, la langue, les valeurs, les pratiques culturelles, l'origine ethnique et la situation socioéconomique de la famille, ainsi que la spiritualité, le genre, l'âge et l'orientation sexuelle;
- e. respecter et honorer les particularités et la diversité des familles autochtones*, y compris le rôle intégral qu'y jouent la famille élargie, la communauté et les relations avec les mondes naturel et spirituel;
- f. travailler avec les familles et la communauté pour trouver des façons de soutenir la transmission du langage et de la culture*;
- g. reconnaître et valoriser la contribution que les familles apportent au partenariat d'apprentissage des jeunes enfants sous forme de capacités et d'habiletés;
- h. fournir l'occasion aux personnes d'origine autochtone* de discuter de l'impact des expériences de colonisation sur les familles et communautés;
- i. Interagir de façon positive et respectueuse avec les enfants et les familles immigrantes ou réfugiées tenant compte des répercussions des expériences reliées à la guerre, la violence, les traumatismes et la séparation;
- j. établir des partenariats avec les familles pour favoriser leur participation à l'apprentissage des jeunes enfants;
- k. cerner la contribution précieuse des familles en tant que premiers enseignants de l'enfant et experts concernant ses habiletés, intérêts et idées;
- l. intégrer les forces uniques et les contributions des familles et de la communauté aux programmes et favoriser leur sentiment d'appartenance et de partenariat;
- m. offrir du support aux familles grâce au partage de connaissances et de ressources communautaires;

- n. appuyer les liens qui existent entre les familles autochtones*, la communauté et leur culture*;
- o. partager avec les familles l'information concernant le développement continu de leur enfant;
- p. promouvoir la compétence, la résilience et l'estime de soi chez les enfants et les familles;
- q. donner l'exemple en nouant des relations respectueuses, dignes de confiance et inclusives*;
- r. appuyer un développement social et émotionnel sain chez les enfants;
- s. entrer en relations avec les enfants pour appuyer l'adoption de bonnes habitudes sociales et accroître leur sentiment d'appartenance et d'attachement en leur servant de modèle;
- t. encourager les enfants et les familles à réfléchir à l'apprentissage afin de le comprendre davantage et de l'accroître;
- u. appuyer l'enfant dans le développement de stratégies d'autorégulation intrinsèquement motivées;
- v. appuyer les enfants lors des transitions d'une activité quotidienne à l'autre.

[* Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à co-crédier et faciliter des programmes et des **approches pédagogiques*** pour la petite enfance et la garde d'enfants **fondés sur l'exploration, le jeu et l'enquête***, et y réfléchir afin de favoriser l'apprentissage, le **développement global*** et le bien-être des **enfants*** selon les aptitudes, les intérêts, les idées et les expériences des **enfants***.

Éléments de performance

- a. observer les enfants afin de comprendre leurs intérêts sur le plan de l'apprentissage, d'y répondre et de les élargir;
- b. analyser une variété de théories et d'approches pédagogiques*;
- c. appliquer les principes et pratiques de la pédagogie* de l'apprentissage de la petite enfance à l'élaboration de programmes pour une variété de programmes pour la petite enfance et la garde d'enfants, y compris garderies, jardins d'enfants, programmes parascolaires et programmes de soutien à l'enfant et à la famille, et conformément aux directives du curriculum provincial actuel ou aux documents pédagogiques de programme ;
- d. intégrer des approches pédagogiques pour appuyer les bases de l'apprentissage dans la planification des programmes (c.-à-d., des objectifs relatifs au bien-être, à la participation, à l'appartenance et à l'expression des enfants);
- e. incorporer l'apprentissage à toutes les activités de la journée y compris des occasions d'apprentissage à l'extérieur afin de favoriser la compréhension et l'appréciation de la nature;
- f. co-crédier des milieux d'apprentissage et des espaces qui encouragent l'investigation, l'imagination, la créativité et la résolution de problèmes, et reconnaissent que les enfants sont compétents, capables, remplis de curiosité et riches d'expériences, et interagir avec les enfants dans ces milieux.
- g. co-crédier des milieux d'apprentissage où les familles participent avec les enfants aux programmes et aux occasions d'apprentissage spontanées en tant que co-apprenant(e) et co-planificateur(trice);
- h. employer une variété de stratégies pour appuyer l'apprentissage au moyen d'expériences fondées sur l'exploration, le jeu et l'enquête*, et expliquer les décisions pédagogiques prises;
- i. co-crédier des occasions de favoriser le développement et l'appréciation des arts créatifs, incluant la musique, la danse, l'art dramatique, les arts visuels et les arts littéraires, et y réfléchir ;
- j. co-crédier et employer une grande variété de matériel à usages multiples qui appuie l'apprentissage et soutiennent la créativité et l'acquisition de capacités d'enquête et de résolution de problèmes chez les enfants;
- k. identifier avec les enfants* et les familles* des façons de poursuivre l'apprentissage à la maison;
- l. s'engager dans des processus de documentation pédagogique* illustrant la réflexion et l'apprentissage des enfants, p.ex., des plateformes numériques, des portfolios, des exemples d'apprentissage individuels et des notes anecdotiques;
- m. partager la documentation pédagogique* avec les enfants, les familles et les collègues pour encourager la réflexion et la découverte de la signification des

- expériences des enfants;
- n. réfléchir sur les programmes d'apprentissage pour la petite enfance en se basant sur l'observation et l'analyse de l'implication des enfants et de leur niveau d'interaction avec le matériel d'apprentissage, l'environnement et les autres enfants;
 - o. interagir avec les enfants* pour observer leurs habiletés, idées et intérêts naissants, et adapter les programmes afin d'optimiser le développement global* et l'apprentissage des enfants;
 - p. utiliser des stratégies d'observation et la réflexion pour déterminer si les habiletés, intérêts et idées des enfants sont reconnus;
 - q. collaborer avec les personnes participant à la création, à la mise en œuvre et à l'évaluation de stratégies d'apprentissage fondées sur l'exploration, le jeu et l'enquête* dans une variété de milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;
 - r. communiquer aux familles les avantages des occasions d'apprentissage **inclusives*** et fondées sur l'exploration, le jeu et l'enquête* durant la petite enfance.

[* Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à co-concevoir et maintenir des **milieux d'apprentissage*** inclusifs* pour valoriser et favoriser des occasions d'apprentissage équitables, accessibles et significatives pour tous les **enfants***, leurs **familles*** et la communauté dans une variété de **milieux de la petite enfance et de garde d'enfants***.

Éléments de performance

- a. procurer un environnement accueillant et chaleureux à tous les enfants et à leurs familles;
- b. favoriser un sentiment d'appartenance et d'acceptation chez tous les enfants et leurs familles, incluant les enfants ayant des besoins particuliers, dans une variété de milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;
- c. discuter de l'environnement en tant que 3^e enseignant;
- d. co-concevoir des milieux d'apprentissage de la petite enfance inclusifs* avec les collègues, les enfants, leurs familles et la communauté qui assurent la pleine participation de tous les enfants, compte tenu de leurs habiletés, de la diversité culturelle et linguistique, de l'identité sexuelle, de la diversité socio-économique, de la spiritualité, de l'affiliation religieuse, du statut de réfugié ou de l'identité autochtone*;
- e. favoriser la création de milieux d'apprentissage; inclusifs* qui permettent à tous les enfants et leurs familles de participer de façon significative et reconnaissent les habiletés et modes d'apprentissage des différents enfants;
- f. soutenir les relations avec et entre les enfants et les familles provenant de communautés diverses* afin de créer des milieux d'apprentissage inclusifs* pour la petite enfance;
- g. appuyer le développement et l'apprentissage de chaque enfant*, dans le contexte de sa famille*, de sa culture* et de la communauté;
- h. établir des milieux d'apprentissage qui accueillent et impliquent tous les enfants et créent les conditions pour appuyer des relations privilégiées entre les enfants, les familles et les collègues;
- i. co-concevoir, mettre sur pied et modifier l'environnement physique, social et émotionnel de façon à ce qu'il appuie l'apprentissage et le développement global* continu de tous les enfants, incluant ceux ayant des besoins particuliers;
- j. fournir une diversité* de matériel et d'occasions d'apprentissage authentiques et appropriés sur le plan culturel*;
- k. offrir une bonne sélection de matériel et d'occasions d'apprentissage flexibles afin d'optimiser le développement global* et l'apprentissage pour tous les enfants et leurs familles;
- l. appliquer les principes de conception universelle dans l'élaboration de matériel et d'occasions d'apprentissage;
- m. choisir et utiliser les technologies et outils technologiques appropriés pour favoriser l'apprentissage et le développement* de tous les enfants;
- n. appliquer les règlements en vigueur pris en application de la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#) aux milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;

- o. identifier les partenariats communautaires et les ressources en appui à un milieu inclusif;
- p. collaborer avec d'autres personnes grâce à des stratégies d'observation et de réflexion pour évaluer les pratiques inclusives* dans une variété de milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;
- q. contribuer à une culture* d'apprentissage de la petite enfance qui s'appuie sur les pratiques actuelles et favorise des pratiques inclusives de qualité pour les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants.

[* Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à collaborer avec les **enfants***, les **familles***, les collègues, les agences et les partenaires communautaires pour créer, maintenir, évaluer et promouvoir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires afin d'encourager l'autonomie, la prise de risques raisonnables, le développement sain des **enfants*** et leur bien-être*.

Éléments de performance

- a. prévoir et fournir des environnements et programmes intérieurs et extérieurs sains et sécuritaires conformément aux lois, lignes directrices et politiques des agences ou des conseils scolaires;
- b. employer des méthodes fondées sur les données* actuelles pour surveiller et évaluer des milieux d'apprentissage de la petite enfance et s'assurer qu'ils sont sains, sécuritaires et de haute qualité;
- c. agir selon les exigences énoncées en matière de santé et sécurité dans la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#);
- d. encourager les efforts déployés par les enfants en vue de prendre des risques raisonnables, de tester leurs limites et d'accroître leur indépendance et leur confiance en eux;
- e. co-élaborer des stratégies visant à accorder suffisamment de temps aux transitions quotidiennes pour en assurer la sécurité et le soutien, tout en effectuant une supervision constante;
- f. consulter les familles et professionnels pertinents et planifier avec eux l'intégration des préférences familiales* et culturelles* qui favorisent et appuient la santé nutritionnelle;
- g. identifier les renseignements pertinents à la santé des enfants notamment les problèmes médicaux, les besoins particuliers, les handicaps, les allergies, les médicaments et les personnes à contacter en cas d'urgence;
- h. collaborer avec les familles afin de combler les besoins spécifiques individuels des enfants;
- i. soutenir le développement de la santé physique et mentale des enfants et leur bien-être en faisant la promotion de saines habitudes alimentaires, de l'activité physique du sommeil et des soins personnels;
- j. interpréter les règlements pris en application de la [Loi de 1990 sur la santé et la sécurité au travail](#) et les appliquer aux milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;
- k. observer et surveiller les milieux d'apprentissage et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter d'exposer les enfants à des situations nuisibles ou non sécuritaires;
- l. planifier et adapter les pratiques de façon à accroître la sécurité des enfants et des autres personnes au sein du milieu d'apprentissage, et leur rendre ce milieu plus accessible;
- m. réagir convenablement aux situations d'urgence en suivant les exigences provinciales ou municipales et les politiques et procédures des agences ou des conseils scolaires;

- n. rapporter et documenter tout accident ou incident notant les stratégies de réduction des risques et de prévention de futurs incidents;
- o. créer des occasions d'apprentissage et de soutien pour les enfants et les familles en matière de promotion de la santé, de gestion des risques et de pratiques de sécurité.

[* Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser des stratégies d'observation pour déterminer les forces et les difficultés des **enfants*** et déterminer quand les **enfants*** et leurs **familles*** pourraient avoir besoin de soutien additionnel ou de ressources communautaires.

Éléments de performance

- a. identifier et valoriser les variations dans le développement, les capacités et les intérêts des enfants;
- b. choisir et utiliser des stratégies et outils de collecte de données non-biaisés convenant aux enfants sur le plan linguistique et culturel;
- c. obtenir le consentement de la famille avant de recueillir et d'utiliser les renseignements concernant les enfants et respecter toutes les lois relatives au respect de la vie privée et aux politiques relatives au partage d'information;
- d. déterminer le processus de collecte de renseignements sur les enfants et son objectif, et en faire part aux parents;
- e. employer des stratégies appropriées pour cerner et interpréter les forces, intérêts, idées et défis des enfants et des familles tenant compte du caractère subjectif des observations et des interprétations;
- f. recueillir de l'information et des observations pertinentes sur les enfants par l'utilisation de la **documentation pédagogique***;
- g. cerner et utiliser des outils d'évaluation du développement pour repérer les enfants nécessitant une évaluation ou une intervention plus poussée, ou un aiguillage, p. ex. pour favoriser le développement physique, cognitif, social, émotionnel, ou le développement du langage;
- h. faire part à la famille, aux collègues et aux autres professionnels de vos observations sur les habiletés, intérêts, idées et défis des enfants;
- i. identifier un éventail de soutien et de ressources pour les enfants et les familles et savoir comment y accéder;
- j. travailler avec les familles pour déterminer les circonstances dans lesquelles les enfants et les familles pourraient bénéficier de soutien additionnel ou de ressources communautaires et favoriser le lien avec ces appuis en faisant preuve d'empathie, de compassion et de gentillesse;
- k. mettre en commun les connaissances et ressources avec les familles pour appuyer la prise de décisions éclairées à propos de leurs enfants tout en respectant leur disponibilité au partage de l'information;
- l. collaborer avec la famille et les ressources externes p. ex. consultant en ressources, orthophoniste, ergothérapeute.

[* Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser la communication professionnelle lors de l'interaction avec les **enfants***, les **familles***, les collègues, les employeurs, l'**organisme de réglementation***, les autorités gouvernementales et les organismes de services à l'enfance pour répondre aux normes juridiques et éthiques du **secteur de la petite enfance***.

Éléments de performance

- a. écouter les communications émanant des enfants et familles, y donner suite et s'en inspirer;
- b. évaluer ses propres aptitudes à la communication interpersonnelle au moyen de la conscience de soi et de la réflexion personnelle continue, en prenant en compte les commentaires des pairs et du personnel de supervision;
- c. apporter des changements à ses propres modes de communication à la lumière des commentaires reçus;
- d. adopter une attitude respectueuse, positive et ouverte au moment de communiquer, en tenant compte de ses partis pris personnels;
- e. adapter son mode de communication avec les enfants et leurs familles, en tenant compte de facteurs comme la culture*, l'âge, la capacité et le langage;
- f. communiquer l'information de façon exhaustive, concise, fidèle, objective et opportune;
- g. communiquer par écrit de façon professionnelle, y compris en utilisant un vocabulaire, une grammaire, une orthographe et un format qui conviennent au **secteur de la petite enfance***;
- h. donner l'exemple en adoptant et procurant des stratégies de résolution des conflits positives dans le cadre de toutes ses relations avec des enfants, familles, collègues, employeurs et autres;
- i. communiquer de façon efficace et respectueuse avec les enfants, familles, collègues et autres professionnels, et faire preuve de tact;
- j. établir et maintenir des communications efficaces en tant que membre de l'équipe d'apprentissage de la petite enfance conformément au **Code de déontologie et normes d'exercice** des éducatrices et éducateurs de la petite enfance en vigueur de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- k. maintenir des limites professionnelles claires et appropriées avec les enfants, les familles et les collègues;
- l. choisir et utiliser les technologies actuelles de façon à faciliter la documentation, la tenue de dossiers et la communication avec les autorités gouvernementales et (ou) les organismes de services à l'enfance;
- m. s'assurer que l'utilisation de la technologie et des médias sociaux soit conforme aux attentes concernant les directives et les limites professionnelles;
- n. se conformer à toutes les politiques et procédures requises relativement à la documentation pour les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;
- o. garantir la confidentialité des renseignements des enfants et familles figurant dans toutes les communications écrites, orales et électroniques, et protéger la vie privée des personnes.

[* Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à agir selon les lois et règlements pertinents, les politiques et procédures des agences, le **Code de déontologie et normes d'exercice** de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, et les principes en matière de pratique fondés sur des données probantes*, et réfléchir à leur impact sur son rôle au sein des milieux de la **petite enfance et de garde d'enfants**.

Éléments de performance

- a. analyser les rôles et responsabilités (p. ex. politiques, financement, législation) de tous les paliers de gouvernement en ce qui a trait aux **milieux de la petite enfance et de garde d'enfants**;
- b. examiner l'impact des organes législatifs, des organismes de réglementation*, des politiques, du financement et des pratiques administratives sur la structure et la qualité des programmes de la petite enfance et de garde d'enfants;
- c. discuter des responsabilités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance envers les enfants, les familles, les partenaires communautaires, le grand public, les collègues et la profession;
- d. discuter du mandat de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et de son rôle d'organisme de réglementation* de la profession d'éducation de la petite enfance dans la province de l'Ontario;
- e. exercer la profession conformément au **Code de déontologie et normes d'exercice** des éducatrices et éducateurs de la petite enfance en vigueur de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- f. se conformer aux mesures législatives principales touchant le secteur de la petite enfance*, y compris la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#), la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#), la [Loi de 1990 sur l'éducation](#) et autres législations subséquentes;
- g. promouvoir et adopter des comportements qui appuient la dignité et les droits des enfants, des familles et de tous les membres du milieu de l'apprentissage de la petite enfance, conformément aux normes, politiques, procédures et pratiques visées par la [Charte canadienne des droits et libertés de 1982](#) et le [Code des droits de la personne de l'Ontario de 1990](#) et la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1990](#);
- h. discuter des répercussions sur le secteur de la petite enfance* des documents *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appel à l'action (2015)*, le *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (2017)* d'Emploi et Développement social Canada et *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones (2016)*;
- i. discuter de l'impact des documents stratégiques actuels du gouvernement sur le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants;
- j. cerner et respecter les politiques et procédures régissant les **milieux de la petite enfance et de garde d'enfants***, y compris les pratiques relatives aux programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein des conseils scolaires;
- k. cerner et adopter des pratiques d'assurance de la qualité dans les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants.

[* Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à identifier, signaler et documenter les cas où on perçoit qu'un **enfant*** est à risque de faire l'objet de mauvais traitements ou de négligence, ou qu'il a subi des mauvais traitements ou de la négligence, conformément aux lois et au *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ainsi qu'aux politiques et procédures.

Éléments de performance

- a. discuter du concept de mauvais traitements à l'égard des enfants¹, qui comprend les mauvais traitements physiques, affectifs et sexuels, et (ou) la négligence, ainsi que les habitudes de violence et risques de sévices;
- b. discuter comment la notion de mauvais traitements est une construction sociale et culturelle;
- c. réfléchir sur l'impact des traumatismes subis durant la petite enfance sur le développement global* des enfants, y compris les réactions au stress, les retards de développement de la résilience, les troubles émotionnels et les perturbations de l'apprentissage;
- d. reconnaître les signes éventuels de mauvais traitements à l'égard d'enfants, de négligence et de violence familiale;
- e. déterminer ce qui constitue des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant pourrait être victime de mauvais traitements ou de négligence, et avoir besoin de protection;
- f. cerner les répercussions du harcèlement ou de la violence sur soi ou sur les autres et favoriser l'appui pour soi-même, ses collègues, les enfants et les familles;
- g. discuter du rôle de la Société d'aide à l'enfance et autres agences ou organisations pour la protection des enfants;
- h. reconnaître le devoir légal de faire rapport des cas de mauvais traitements et de négligence observés ou soupçonnés conformément à la [Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille](#) et au *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- i. documenter et rapporter les cas de mauvais traitements et de négligence observés ou soupçonnés conformément à la [Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille](#) et aux politiques et procédures des milieux de la petite enfance et de garde d'enfants;
- j. identifier le déséquilibre intrinsèque de pouvoir dans la relation entre un professionnel et l'enfant ou sa famille, et s'assurer qu'ils sont protégés de coercition, d'influence indue, de harcèlement, d'abus ou d'exploitation.

* [Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à créer et s'engager dans des partenariats avec les **familles***, la communauté, les collègues, les professionnels interdisciplinaires, les autorités et les organismes de services à l'enfance afin de **plaider*** pour des programmes et services de qualité pour **la petite enfance et à la garde d'enfants***.

Éléments de performance

- a. discuter l'éventail des programmes, services et ressources de la petite enfance et de garde d'enfants ainsi que des rôles des prestataires de ces services;
- b. discuter des façons de protéger et promouvoir les droits des enfants au sein de la famille*, de la communauté et des programmes et services du **secteur de la petite enfance***;
- c. travailler en partenariat avec les familles et partenaires communautaires pour revendiquer et favoriser la création de programmes et de services **inclusifs*** de qualité pour la petite enfance et à la garde d'enfants;
- d. donner l'exemple et aider les familles à intervenir en faveur de leurs enfants, et promouvoir la défense des droits et intérêts parmi les enfants et familles;
- e. consulter d'autres professionnels de l'équipe d'apprentissage et collaborer avec eux pour intégrer leurs connaissances et mettre en valeur leurs rôles et champ de pratique respectifs;
- f. participer aux activités de planification et d'organisation d'une classe de maternelle;
- g. cerner les obstacles systémiques, y compris les facteurs politiques, sociaux et économiques qui pourraient contribuer aux stéréotypes et partis pris, à la discrimination et aux inégalités sociales;
- h. aider les enfants et familles à surmonter les obstacles systémiques à l'obtention de services de garde et autres;
- i. défendre* l'intérêt des enfants, des familles, des éducateurs et éducatrices de la petite enfance et du **secteur de la petite enfance***
- j. s'impliquer dans le **secteur de la petite enfance*** par des activités professionnelles, p.ex. participation dans des associations, des activités de recherche, des comités ou des réseaux professionnels;
- k. communiquer les avantages des milieux d'apprentissage de la petite enfance de qualité pour les enfants, les familles et les communautés.

[* Voir le glossaire](#)

10. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à adopter une **pratique réflexive*** et s'engager dans un programme de **perfectionnement professionnel*** continu conformément aux principes de l'apprentissage continu, aux **pratiques fondées sur des données probantes*** touchant le **secteur de la petite enfance*** et aux exigences de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Éléments de performance

- a. analyser une variété de théories philosophiques et de tendances historiques liées à la pratique de l'éducation de la petite enfance et du soutien à la famille;
- b. réfléchir à sa pratique et examiner de manière critique ses expériences pour parfaire sa propre philosophie de l'apprentissage de la petite enfance;
- c. réfléchir à l'influence de la composition, de la dynamique et des expériences familiales sur l'expérience d'apprentissage des enfants et au rôle de l'éducateur ou éducatrice dans la promotion des expériences d'apprentissage;
- d. s'engager dans une revue critique de la recherche actuelle dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance, de la sociologie et de la psychologie et mettre ce savoir en pratique;
- e. entreprendre des réflexions critiques et enquêtes collaboratives* avec des collègues, enfants et familles afin de remettre en question les théories et pratiques, de discuter des idées, de tester des théories et de partager l'apprentissage²;
- f. rester au diapason des changements qui surviennent dans le secteur de l'apprentissage de la petite enfance et s'y adapter;
- g. discuter de la contribution des plans de perfectionnement professionnel* à la pratique professionnelle, compétente et sécuritaire dans le secteur de l'apprentissage de la petite enfance;
- h. évaluer ses connaissances personnelles et ses compétences pour élaborer un plan de perfectionnement professionnel;
- i. rédiger un plan d'apprentissage professionnel* comportant des objectifs d'apprentissage, des ressources et des échéanciers précis, conformément aux exigences réglementaires* de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- j. évaluer et consigner les progrès effectués en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage professionnel* et modifier le plan en conséquence
- k. entretenir un réseau professionnel au sein du secteur de l'apprentissage de la petite enfance;
- l. rechercher les occasions d'apprentissage professionnel* et en tirer avantage;
- m. évaluer ses propres besoins en matière d'apprentissage et élaborer des stratégies réalistes en vue d'atteindre ses objectifs d'apprentissage professionnel* continus;
- n. rechercher les ressources en matière d'apprentissage en milieu professionnel et les mesures de soutien connexes, et les utiliser;
- o. assurer le maintien de toutes les certifications et formations requises, p. ex. réanimation pulmonaire, premiers soins, formation sur l'anaphylaxie, utilisation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) au besoin;

p. évaluer sa santé et son bien-être, et élaborer des stratégies de gestion de soi pour aider à la conciliation du travail et de la vie personnelle.

[* Voir le glossaire](#)

11. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à promouvoir, valoriser et soutenir la **construction identitaire*** francophone chez les **enfants*** par des stratégies, des initiatives et des programmes visant la préservation et la transmission de la langue française et de la culture francophone.

Éléments de performance

- a. prendre conscience de sa propre identité culturelle et à titre d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance assumer son rôle de passeur culturel;
- b. appuyer l'enfant dans le développement de ses compétences langagières en français et dans l'appropriation de la culture francophone;
- c. préparer des ressources, des activités, des chansons et des comptines pertinentes à la culture francophone, tout en tenant compte de la diversité de cette culture;
- d. tenir compte de la réalité culturelle des familles, en particulier celle des familles exogames où la langue française pourrait être moins fréquemment parlée à la maison;
- e. encourager les familles à créer un espace francophone à la maison en incluant le français dans la routine de l'enfant;
- f. agir comme modèle culturel en exprimant son attachement aux valeurs défendues dans la francophonie, en échangeant sur des expériences culturelles et par son sens d'appartenance à la communauté;
- g. agir comme passeur culturel en créant des occasions de découverte et d'expression de la culture francophone;
- h. expliquer la portée culturelle des situations d'apprentissage;
- i. créer des partenariats avec divers intervenants francophones de la communauté.

[* Voir le glossaire](#)

Le RAEP 12 ci-après porte spécifiquement sur les programmes d'Éducation en services à l'enfance autochtone et s'applique uniquement aux collèges approuvés pour offrir cette spécialisation.

12. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à s'engager auprès des **enfants***, **familles*** et communautés autochtones* pour co-crée, mettre en œuvre et évaluer des **milieux pour la petite enfance et la garde d'enfants*** ainsi que des programmes pour l'enfant et la **famille***, qui sont adaptés et pertinents sur le plan culturel pour les communautés desservies.

Éléments de performance

- a. adopter un modèle génératif d'élaboration de curriculum* pour les programmes d'apprentissage de la petite enfance et le développement de programme de soutien à la famille à l'intention des enfants, des familles et des communautés autochtones*;
- b. veiller à l'intégration des Aînés de la communauté aux programmes d'apprentissage de la petite enfance pour assurer le partage des connaissances relatives aux croyances traditionnelles, langues, pratiques spirituelles et formes de savoir autochtones*
- c. co-planifier et mettre en œuvre des contextes d'apprentissage et programmes de soutien à l'enfant et à la famille qui sont attentifs aux philosophies et valeurs culturelles de **diverse*** communautés autochtones* sur des réserves ou hors réserve;
- d. utiliser la **documentation pédagogique*** comme moyen de partage des façons d'être autochtones
- e. co-concevoir des occasions d'apprentissage des jeunes enfants globales et inclusives qui reconnaissent les formes culturelles et spirituelles du savoir, de l'être et de l'expression du vécu
- f. co-crée des occasions d'apprentissage de la petite enfance adaptées à la culture en étant pertinentes au plan matériel et authentiques pour les enfants et les familles autochtones desservies
- g. fournir des occasions d'apprentissage des langues autochtones* fondées sur des ressources et expériences significatives sur le plan culturel afin d'appuyer la transmission des langues traditionnelles;
- h. évaluer les programmes de la petite enfance et de garde d'enfants à la lumière de critères appropriés sur le plan culturel qui reconnaissent et valorisent les valeurs autochtones dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance et de la garde d'enfants;
- i. situer les expériences d'apprentissage des jeunes enfants dans le contexte de communautés autochtones*;
- j. inclure des récits et des expériences de personnes autochtones aux occasions d'apprentissage des jeunes enfants;
- k. favoriser les rapports positifs et les liens des enfants à l'environnement naturel
- l. appuyer et promouvoir les occasions d'apprentissage et l'enseignement de type intergénérationnel
- m. **revendiquer** un apprentissage de qualité et approprié sur le plan culturel pour les

jeunes enfants et familles autochtones* en assurant la liaison avec les communautés autochtones*

- n. favoriser l'estime de soi, l'auto-identité et l'identité culturelle des enfants autochtones* et de leurs familles
- o. servir de mentor à des collègues en **milieu de la petite enfance et de garde d'enfants***.

[* Voir le glossaire](#)

Glossaire

Apprentissage professionnel - Activité formelle ou informelle entreprise par une personne pour améliorer et élargir ses connaissances, ses compétences et sa pensée critique afin d'exercer une profession et d'assurer une pratique professionnelle de qualité tout au long de sa carrière (OEPE, **Rapport : Recommandations relatives aux nouvelles normes applicables à l'ensemble des programmes collégiaux en éducation de la petite enfance**, 11 décembre 2017).

Autochtone – Terme désignant l'ensemble des premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

Autorégulation – Capacité de composer avec le stress et de s'en remettre, jette les assises pour le bien-être à long terme sur le plan physique, psychologique, comportemental et pédagogique. Se rapporte au degré d'efficacité et d'efficience avec lequel l'enfant compose avec le stress et récupère pour revenir ensuite vers un état calme, alerte et heureux. (adapté de la traduction du document *Calm, alert and happy*, Dr. Stuart Shanker.)

Construction identitaire – Processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue. (Association canadienne d'éducation de langue française

http://www.acelf.ca/c/fichiers/ACELF_Feuillet-synthese-CI.pdf)

Culture - Façons de comprendre, de se comporter et d'agir, et valeurs partagées par un groupe de personnes. Les enfants, leur famille et le personnel des milieux de la petite enfance et de garde des jeunes enfants peuvent s'identifier à plus d'une culture. (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 23)

Curriculum - Ensemble des environnements, expériences, activités et événements qui se déroulent dans un environnement inclusif conçu pour favoriser le bien-être, l'apprentissage et le développement des enfants et pour assurer une participation significative de chaque enfant et de leur famille. (adapté de : *Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario*, AJEPTA 2007)

Développement global – Décrit une compréhension du développement de l'enfant plaçant l'enfant au centre et tenant compte de l'interdépendance des dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale, spirituelle, et de son stade de développement de la communication, en reconnaissant que le développement se produit différemment selon le contexte de la famille, de la culture et de la communauté.

Diversité - Particularités que chaque individu ou groupe d'individus apporte à un milieu

d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris ses valeurs et ses croyances, sa culture et son ethnie, sa langue, ses capacités, ses connaissances et intérêts, son expérience de vie, sa situation socioéconomique, sa spiritualité, sa religion, son genre, son âge et son orientation sexuelle (OEPE, **Code de déontologie et normes d'exercice** de 2017, p. 23)

Documentation pédagogique – Représentations (p.ex., visuelles, audio) qui révèlent les pensées, les sentiments et les valeurs des enfants et créent une base pour que les éducateurs, les enfants et les familles puissent apprendre ensemble, étudier des événements et en interpréter le sens ensemble. La documentation pédagogique en tant que processus offre aux éducateurs la possibilité de révéler leurs propres plaisirs, questions, hypothèses et apprentissages.

Enfants – Toutes les personnes de la naissance à 12 ans dans le contexte de leur propre famille et de leur diversité sur le plan social, économique, culturel, linguistique et spirituel.

Enfant ayant des besoins particuliers – Réfère à tout enfant dont les besoins cognitifs, physiques, sociaux, affectifs ou liés à la communication, d'une part, ou les besoins liés au développement général, d'autre part, sont de nature à nécessiter des mesures d'aide, d'adaptation, d'accommodement ou de soutien additionnelles afin de permettre à l'enfant. (adapté du Règlement de l'Ontario 137/15 en vertu de Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance)

Enquête collaborative – Réflexion critique menée avec d'autres personnes (c.-à-d., les enfants, les familles et les collègues) afin de questionner les théories et les pratiques, de discuter des idées, de tester des théories et de nouvelles approches, et de partager l'apprentissage (Ministère de l'Éducation 2014, **Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance**)

Famille/familles – Groupe d'enfants et d'adultes liés par l'affection, des liens de parenté, de dépendance ou de confiance, y compris les familles monoparentales, les familles dont les conjoints sont du même sexe, les familles adoptives, les familles multigénérationnelles et les familles d'accueil (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 24). La famille élargie comprend les personnes avec lesquelles un enfant est lié, y compris par le biais d'une relation conjugale ou d'adoption. Dans le cas d'un enfant autochtone, comprend tout membre d'une bande ou d'une communauté dont l'enfant est membre.

Fondé sur l'exploration, le jeu et l'enquête - Approche d'enseignement et d'apprentissage fondés sur l'enquête place les questions, les idées et les observations des enfants au cœur de l'expérience d'apprentissage. L'apprentissage fondé sur le jeu est une approche éducative qui se fonde sur l'inclination naturelle des enfants à donner un sens au monde par le jeu, où les intervenantes et intervenants de la petite enfance participent au jeu en encadrant l'enfant dans sa planification, sa prise de décisions et ses communications et en poursuivant l'exploration de l'enfant à l'aide de narrations, de

nouveautés et de défis. Ensemble ces méthodes constituent la base du développement des curriculums et programmes d'apprentissage des jeunes enfants. (OEPE, **Code de déontologie et normes d'exercice** de 2017, p. 23).

Inclusion/inclusif(ve) - Approche aux politiques et à l'exercice de l'éducation de la petite enfance selon laquelle tous les enfants et toutes les familles sont acceptés et servis dans le cadre d'un programme et où chaque enfant et chaque famille éprouve un sentiment d'appartenance et est soutenu pour participer entièrement à tous les aspects du programme ou du service. Une pratique inclusive consiste notamment à être attentif aux capacités, aux personnalités et aux situations de tous les enfants et à comprendre les différences de développement de tous les enfants. (Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, (OEPE): **Code de déontologie et normes d'exercice**, 2017, p. 25).

Milieux d'apprentissage de la petite enfance – Contexte physique, social et affectif au sein duquel les enfants, les familles, les communautés, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance et d'autres collègues collaborent pour stimuler la curiosité, la communication, l'engagement, le sentiment d'appartenance et le bien-être des enfants. Cela comprend les relations, les expériences, l'espace physique, ou non-physique, le lieu, les matériaux, les activités et la routine.

Modèle génératif d'élaboration de curriculum – Mode d'élaboration de curriculums d'éducation de l'enfance autochtone fondés sur le savoir de sources de connaissances pertinentes de la communauté, comme les aînés et d'autres membres de la communauté, sur l'expérience commune, sur la réflexion et sur le dialogue (adapté de Ball, 2004, **As if Indigenous Knowledge and Communities Mattered: Transformative Education in First Nations Communities in Canada**).

Normes déontologiques et professionnelles – Croyances, valeurs, responsabilités et les relations de base de la profession qui définissent les pratiques exemplaires de l'éducation de la petite enfance. La pratique des éducatrices et éducateurs de la petite enfance est réglementée par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance conformément à la **Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance**. Il incombe à tous les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de se conformer aux **Code de déontologie et normes d'exercice** dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes au sein des milieux de la petite enfance et de garde d'enfants.

Organisme de réglementation (exigences) - Organisme ou institution ayant pour mandat de réglementer une profession au service de l'intérêt et de la protection du public dans sa province ou territoire. Le mandat d'un organisme de réglementation consiste généralement à : établir des conditions d'accès à la profession, établir et maintenir un code de déontologie et des normes d'exercice pour la profession, promouvoir l'apprentissage professionnel continu, élaborer et administrer un programme d'assurance de la qualité, recevoir et traiter les plaintes et les rapports obligatoires portant sur la conduite ou la compétence d'un membre. En Ontario, l'Ordre

des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est l'organisme de réglementation de la profession d'éducation de la petite enfance. (OEPE, **Rapport : Recommandations relatives aux nouvelles normes applicables à l'ensemble des programmes collégiaux en éducation de la petite enfance**, 11 décembre 2017).

Pédagogie - Compréhension de la façon dont se produit l'apprentissage, et philosophie et pratique qui soutiennent cette compréhension (OEPE, **Code de déontologie et normes d'exercice** de 2017, p. 25).

Petite enfance et garde d'enfants – Englobe les milieux où sont planifiés et offerts des programmes et services relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, y compris des garderies, des services de garde en milieu familial, des programmes de maternelle et de jardin offerts par les conseils scolaires, des programmes parascolaires, Centres pour l'enfant et la famille ON y va et une variété de programme et services à l'enfance et à la famille.

Pratique fondée sur des données probantes – Transfert des connaissances et des recherches actuelles vers les programmes de garde et de la petite enfance de grande qualité en conjonction avec le jugement professionnel, la réflexion critique et la recherche collaborative. (adapté du **Code de déontologie et normes d'exercice** de l'OEPE 2017, p.14)

Pratique réflexive - Approche utilisée par les intervenantes et intervenants de la petite enfance pour analyser et réfléchir de manière critique à leur pratique professionnelle dans l'intention de mieux la comprendre et de l'améliorer. La pratique réflexive est un processus réfléchi et axé sur l'action; il s'agit d'ailleurs souvent d'un effort collaboratif. Les EPEI utilisent la pratique réflexive pour planifier, pour évaluer leurs forces et leurs difficultés, pour prendre des décisions et pour provoquer le changement si nécessaire. L'autoréflexion, la réflexion critique, et l'enquête collaborative sont des éléments importants de la pratique réflexive (adapté des **Code de déontologie et normes d'exercice de 2017** de l'OEPE, p. 26).

Relations attentives - Interactions positives et significatives entre les enfants et les adultes qui se produisent lorsque les adultes observent et lisent les signaux de l'enfant et cherchent à savoir ce qu'il tente de communiquer, puis y réagissent avec compréhension pour supporter le sens d'appartenance de l'enfant. L'engagement dans des relations attentives donnent aux enfants et aux familles le sentiment d'être pris en charge et contribue à leur bien-être, leur permettant de participer à l'apprentissage et d'exprimer aisément leurs pensées, leurs sentiments et leurs idées.

Secteur de la petite enfance - Ensemble distinct de programmes, de services et de mesures de soutien conçus pour les enfants de moins de douze ans et leurs familles. Cela comprend : la recherche, l'élaboration de politiques, l'éducation et la formation, la défense d'intérêts et la gestion de services, et ce, afin de planifier et offrir des services d'éducation de la petite enfance, des services d'apprentissage précoce, des services de garde d'enfants, des services de soutien aux familles et d'intervention précoce ainsi que

des services à l'enfance (OEPE, **Code de déontologie et normes d'exercice** de 2017, p. 26).

Stratégies d'observation – Stratégie systématique de collecte de renseignements sur le comportement, les réactions affectives, les intérêts, les capacités et les modes de développement d'un enfant donné ou d'un groupe d'enfants dans un milieu d'apprentissage et (ou) sur les aspects de ce milieu. Parmi les techniques utilisées peuvent figurer l'observation des participants, la consultation de portfolios, les exemples d'apprentissage individuels, et l'utilisation d'outils d'évaluation du développement, de listes de vérification, de notes anecdotiques et d'inscriptions de journal.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Éducation en services à l'enfance doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants.

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

Domaines	Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	Résultats d'apprentissage : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
La communication	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire; 2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace; 3. communiquer oralement et par écrit en anglais ;
Les mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. exécuter des opérations mathématiques avec précision;

Domaines	Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	Résultats d'apprentissage : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
La pensée critique et la résolution des problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice 	<ol style="list-style-type: none"> 1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes; 2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;
La gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés; 2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;
Les relations interpersonnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage 	<ol style="list-style-type: none"> 1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe; 2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs; 3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;

Domaines	Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	Résultats d'apprentissage : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
La gestion personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités 	<ol style="list-style-type: none"> 1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets; 2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Éducation en services à l'enfance doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

Les arts dans la société

Raison d'être:

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

Le citoyen

Raison d'être:

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

Le social et le culturel

Raison d'être:

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

Croissance personnelle

Raison d'être:

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

La science et la technologie

Raison d'être:

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le:

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
900 rue Bay
Édifice Mowat, 23^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone: (416) 212-1230

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Adresses et [sites Web des collèges d'arts appliqués et de technologie](#)

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)